



GÉRALD CYPRIEN LACROIX
Cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine
du titre de San Giuseppe all'Aurelio
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC ET PRIMAT DU CANADA

Décret

de fermeture au culte et de réduction à un usage profane de l'église Saint-Jean-Baptiste de Les Écureuils de la paroisse Notre-Dame-de-Donnacona.

CONSIDÉRANT que la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Les Écureuils a été érigée le 31 octobre 1831 par monseigneur Bernard-Claude Panet, alors archevêque de Québec;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de l'église Saint-Jean-Baptiste de Les Écureuils, construite pour servir d'église paroissiale de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, ont débuté en 1927 avec la permission de monseigneur Raymond-Marie Rouleau, O.P., alors archevêque de Québec;

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Jean-Baptiste de Les Écureuils a reçu la bénédiction liturgique le 15 juillet 1928 par Monsieur le cardinal Raymond-Marie Rouleau, O.P., alors archevêque de Québec;

CONSIDÉRANT que l'église est devenue l'un des deux lieux de culte de la paroisse Notre-Dame-de-Donnacona par décret du soussigné le 29 octobre 2011;

CONSIDÉRANT qu'un Plan directeur immobilier a été élaboré pour les besoins de la fabrique Notre-Dame-de-Donnacona et qu'il a été approuvé le 3 février 2014;

CONSIDÉRANT qu'à la réunion de l'Assemblée de Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Donnacona, le 26 février 2014, il a été jugé que l'immeuble était excédentaire et, en conséquence, il a été résolu à l'unanimité de demander la fermeture définitive au culte et la réduction à l'état profane de l'église Saint-Jean-Baptiste de Les Écureuils;

CONSIDÉRANT la lettre qui nous a été adressée 8 mars 2014 par le curé de la paroisse Notre-Dame-de-Donnacona demandant à l'Archevêque de Québec la fermeture au culte catholique et la réduction à l'état profane de l'église Saint-Jean-Baptiste de Les Écureuils afin de s'en départir convenablement;

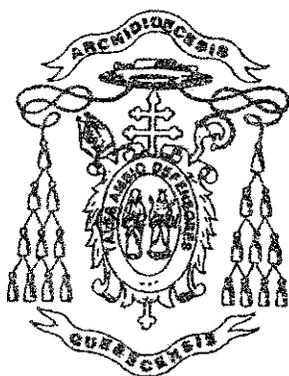
ATTENDU qu'il est prévu par le curé, les marguilliers et les fidèles de la paroisse Notre-Dame-de-Donnacona de célébrer dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Les Écureuils une dernière Eucharistie dominicale le 31 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, nous, soussigné, Archevêque de Québec, après avoir entendu l'avis favorable du Conseil presbytéral lors de la réunion du 7 avril 2014, conformément au canon 1222 § 2 du Code de droit canonique, décrétons, par la présente, que l'église Saint-Jean-Baptiste de Les Écureuils sera fermée au culte et réduite à un usage profane de façon permanente à compter du 4 juin 2014;

Après la dernière célébration, le Saint-Sacrement devra être retiré de l'église, de même que les reliques des autels, s'il y en a; tous les signes externes du culte catholique, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'église et qui peuvent être enlevés sans trop de difficultés, le seront en temps opportun, le tout sous la garde de monsieur le curé de la paroisse Notre-Dame-de-Donnacona;

Le présent décret devra être porté à la connaissance des paroissiens et des paroissiennes de la paroisse Notre-Dame-de-Donnacona, soit par insertion dans le feuillet paroissial, soit par affichage aux portes des lieux de culte de la paroisse, soit par lecture au prône.

Donné à Québec, sous mon seing et sceau et le contreseing de mon chancelier, ce sixième jour du mois de mai de l'an deux mille quatorze.



+ *Gérald C. Card. Lacroix*
† Gérald C. Card. Lacroix
Archevêque de Québec

Jean Tailleu
Jean Tailleu, ch.t., v.é.
Chancelier